### DEC171190DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de l'UMR8587 intitulée « Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie de l'Environnement », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DELEGUEE REGIONALE.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8587, intitulée « Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie de l'Environnement », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SALPIN ;

# **DECIDE:**

#### Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves SALPIN, directeur de l'UMR8587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1,cnrs.fr

7, rue Guy Môquat 94800 Villejuit à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves SALPIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Régis DANIEL, directeur de recherche, à Madame Annie CHAUSSE, professeur des universités, et à Mme Ketty FIXOT, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### Article 3

La décision DEC171200DR01 du 1er février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er avril 2017

La déléguée régionale Clarisse LEFORT+DAVID

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.